

Séance du mardi 21 septembre 2010

N° 5/2010

Excusés : François BORNIER, Patrick LE DENMAT qui donne pouvoir à Alain GUILLOT.

Achat de la parcelle de l'ancien silo à Dijon Céréales

Afin de procéder à l'établissement de l'acte administratif de cession du terrain, M. MORNAND (géomètre) a besoin d'une délibération désignant le 1er adjoint comme le signataire de l'acte. La commune étant l'acquéreur et le maire le rédacteur de l'acte, il ne peut pas en être le signataire. Le conseil délibère et donne autorisation à Mme M.F. PETITOT à signer l'acte de vente.

Budgets annexes « Lotissement Clos de Nouvelle » - « La Clairière »

La vente des lots du Clos de Nouvelle étant achevée, le maire propose au conseil de clore et supprimer le budget annexe du lotissement. Un récapitulatif de l'opération sera listé et fourni aux conseillers, il sera également publié dans un compte rendu.

Le budget de La Clairière peut aussi être clos et supprimé dans le sens où de gros travaux ne sont pas envisagés actuellement, ni prochainement.

A l'unanimité, le conseil délibère pour la suppression de ces budgets annexes.

Opération « 1 fruit à la récré »

Fort appréciée par les enfants au cours de l'année scolaire écoulée, cette opération sera reconduite pour 2010-2011. La fourniture et la distribution des fruits ainsi que l'animation auprès des enfants sont assurées par Jacqueline Burkhalter. La commune rembourse l'achat des fruits et verse une participation à l'animatrice sur la base de 2 heures par semaine. Dans le cadre de l'union européenne, l'achat des fruits est subventionné à hauteur de 51 %.



Convention avec Numéo

La mise à disposition de l'église pour l'installation de matériel radio-électrique WIFI nécessite la signature d'une convention avec cette société. Le matériel a été installé en 2007, il ne s'agit pas de poser de nouveaux équipements, mais simplement de régulariser la situation. La société Numéo versera à la commune une redevance de 50 € par an, somme qui couvre largement les frais de fonctionnement électrique des appareils. Les conseillers autorisent le maire à signer cette convention.

Bois - Affouages

Le conseil prend connaissance des coupes qui sont et seront exploitées prochainement et à la demande du maire il procède au renouvellement des trois garants. Désignés parmi les conseillers, les garants sont les interlocuteurs privilégiés de la commune auprès de l'ONF et des affouagistes. Sont nommés : Hubert MONY, François BORNIER et Claude POUSSET.



.../...

Coupe 2010

Le maire informe les conseillers que la coupe n° 19 a été vendue aux établissements GERMAIN pour la somme de 7 500 €.

Affouages :

Actuellement, c'est la coupe n°7 qui est destinée aux portions affouagères, elle se terminera courant 2011-2012. Dès à présent, sur proposition de l'ONF, le conseil délibère favorablement et réserve la coupe n°20 aux affouages pour la prochaine rotation prévue en 2012.

Inscription pour les affouages 2010-2011 :

Elles seront prises en Mairie jusqu'au **mercredi 14 octobre (date limite)**. Le partage des portions sera effectué le samedi 16 octobre en matinée. Quant au tirage au sort, il se déroulera à la salle de la mairie, le même jour, à 17 h 30.

Actuellement, les prix sont fixés à 35 € l'affouage et 18 € pour une demi-portion.

Ces tarifs étant appliqués depuis septembre 2004, le conseil décide une augmentation qui entrera en vigueur l'an prochain. Les nouveaux prix s'élèveront à 40 et 20 euros.

QUESTIONS DIVERSES**T.N.T. : Télévision Numérique Terrestre**

Le 16 novembre prochain, la Bourgogne passera au « tout numérique ».

Dans ce cadre, vous trouverez ci-joint un imprimé spécifique comportant toutes les informations utiles pour ce grand rendez-vous. De plus, sans attendre cette date, et pour répondre à la demande éventuelle de certaines personnes, la mise en place d'une assistance de proximité a été décidée. Ainsi, à Francheville, **M. Patrick LE DENMAT** a accepté d'être notre référent communal « *Tous au numérique* ». Il pourra se faire aider par d'autres bénévoles qui souhaiteraient participer à cette action de solidarité.

Contact : mairie 03.80.35.07.78.

Et pour répondre aux nombreuses questions que vous pourriez vous poser, n'hésitez pas à venir aux réunions publiques d'information qui seront organisées prochainement par la CCPSS. Réunions animées par des professionnels, membres du G.I.P. France Numérique, ils vous donnent rendez-vous :

**MARDI 26 OCTOBRE 2010**

- à 18 h à la salle des fêtes de ST MARTIN DU MONT
- à 20 h 30 à la salle des fêtes de PELLEREY

Attention : mardi 28 septembre !

Pour les personnes qui reçoivent les émissions de télévision via le réémetteur des Riceys dans l'Aube, le basculement à la TNT numérique interviendra le 28 septembre prochain. N'hésitez pas à appeler le numéro mentionné dans le feuillet d'information joint à ce compte rendu si vous constatez un problème de réception.

D'autre part, nous vous mettons en garde contre d'éventuelles propositions de mise en conformité de votre installation par des professionnels peu scrupuleux, et dont les prestations sont très onéreuses. Adressez-vous en priorité à des artisans ou professionnels ayant le logo de la TNT et ayant reçu un agrément. Si vous pouvez prétendre à une aide financière de la part de l'Etat, des justificatifs vous seront demandés.

**Fête patronale samedi 25 et dimanche 26 :
bonne fête à tous les Maurice !**

Manège, auto-tamponnantes, stands de tir, de friandises... sont arrivés et se mettent en place pour la fin de la semaine.

Dimanche à 11 H, une messe sera célébrée dans l'église. Et, toujours fidèle à ce rendez-vous, **l'Harmonie des Enfants des sources de la Seine** en assurera l'animation.

Dimanche à midi : le conseil municipal invite les habitants au vin d'honneur qui sera servi à 12 H dans la salle de mairie ou place de l'église si le temps le permet.